

RECTORAT D'ORLEANS TOURS
 Division des examens et concours
 DEC 1
 21, rue St Etienne
 45043 ORLEANS CEDEX 1
 Tél. : 02 38 79 46 26
 Mail : ce.dec1@ac-orleans-tours.fr

MADAME LIMET Oriane Marie Trang
 4 RUE DE L'ESPERANCE
 37000 TOURS



Application mobile : CycladesVerifRLN

Nom de famille : LIMET
 Prénom(s) : Oriane Marie Trang
 Née le : 26/05/2005
 A : THAI NGUYEN (VIET NAM)
 INE : 110534090CK
 Etablissement : 0370731U LYCEE SAINTE URSULE - TOURS(0370731U)
 Forme de passage : Contrôle continu y compris EPS
 Catégorie : SCOLAIRE
 Section européenne - Anglais (DNL - Physique chimie)

Jury : 1411

Epreuves terminales	Coef.	1er groupe	
		Note	Points
Français			
<i>Français écrit</i>	A18 2022	5.00	19.00
<i>Français oral</i>	A18 2022	5.00	12.00
Philosophie		8.00	14.00
Epreuve orale terminale (Grand oral)		10.00	12.00
Mathématiques		16.00	20.00
Physique-Chimie		16.00	15.00
Totaux	60.0		947.00

Contrôle continu	1ère			Terminale		
	Coef.	Note	Points	Coef.	Note	Points
Histoire - Géographie	3.00	14.50 (A18 2022)	43.50	3.00	13.40	40.20
Enseignement moral et civique	1.00	15.70 (A18 2022)	15.70	1.00	15.70	15.70
Langue vivante A (Anglais)	3.00	16.80 (A18 2022)	50.40	3.00	18.70	56.10
Langue vivante B (Espagnol)	3.00	16.40 (A18 2022)	49.20	3.00	17.30	51.90
Enseignement scientifique	3.00	16.40 (A18 2022)	49.20	3.00	14.30	42.90
Education physique et sportive				6.00	11.00	66.00
Sciences de la vie et de la terre	8.00	13.90 (A18 2022)	111.20			
Total de coefficients : 40.0			Total de points : 592.00			

Evaluation(s) spécifique(s) hors OIB et sect. binationales	Note
Evaluation spécifique section de langue (Anglais)	18.60

Moyenne de cycle de la langue de la section de langue	17.75
---	-------

Calcul résultat	Coef.	Points
Epreuves terminales	60.0	947.00
Contrôle continu	40.0	592.00
Totaux	100.0	1539.00
MOYENNE FINALE	15.39	

Décision du jury :



Admis Mention Bien
Section européenne (Anglais)

A ORLEANS, le 04 juillet 2023
 Le Recteur,
 Chancelier des Universités
 Gilles Halbout



RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>.



Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette réglementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il peut être édité à tout moment depuis votre espace candidat CYCLADES.